



CONTENU DE LA FORMATION

DATE : 01 juin 2017 - 1 jour

LIEU : PARIS – Chambre des Experts Immobiliers de France - 129 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris

HORAIRES : 9H30– 17H30 (de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30) soit 7 heures

EVALUER LES INDEMNITES D'EXPROPRIATION

OBJECTIFS

- Appréhender la nature des indemnités d'expropriation (dépossession et éviction)
- Maîtriser les méthodes d'évaluation des indemnités d'expropriation

CONTENU

Comprendre la procédure d'expropriation

Maîtriser les principales règles d'indemnisation

- Gestion des dates de référence
- Pouvoirs du juge et ses limites

Focus sur les différentes indemnités

Indemnité de dépossession

Méthodes d'évaluation traditionnelles

- Situation particulière des terrains privilégiés
- Situation particulière des terrains à urbaniser

Méthodes financières d'évaluation

Cas pratiques de détermination des indemnités de dépossession

- Situation des terrains à bâtir
- Situation de terres et forêts exploitées
- Situation des bâtis libres et/ou occupés

Indemnité d'éviction

- Indemnisation du fonds de commerce
- Indemnisation du droit au bail
- Indemnisation du coût de transfert

Indemnités accessoires

- En matière d'exploitation rurale
- En matière d'exploitation commerciale

Cas pratiques de détermination des indemnités d'éviction et de transfert

- Situation d'entreprise commerciale
- Situation d'entreprise industrielle

PUBLIC

Professionnels du secteur privé, des collectivités locales, des établissements publics fonciers, avocats, notaires, experts foncier et immobilier et toute personne impliquée dans l'étude, la mise en œuvre et la gestion d'une procédure d'expropriation tant à l'échelle locale que nationale

PREREQUIS

Expérience avérée en matière d'expertise immobilière et foncière

MOYEN PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

Exposés, échanges, présentation de cas pratique, support de cours papier, diapositives des exposés et supports

INTERVENANT

Monsieur Michel Huyghe et/ou Monsieur Isidro Perez Mas

Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Impôts) et à France Domaine, il est expert Certifié REV Tegova, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrage et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Francis Lefebvre, Lexis Nexis). Il participe aux travaux du Groupe National DVF et du LIFTI.

Michel Huyghe est un spécialiste de l'expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Domaine), il est expert Certifié REV Tegova, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrage et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Francis Lefebvre, Lexis Nexis). Il participe aux travaux du Groupe National DVF et du LIFTI.